Envoyé en préfecture le 13/02/2026
Reçu en préfecture le 13/02/2026
Publié le
ID : 035-213503022-20260205-26_04-DE

Département : Ille-et-Vilaine
Arrondissement : Rennes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 5 FÉVRIER 2026

Le cinq février deux mil vingt-cinq, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint-Onen-la-Chapelle se sont réunis, en séance ordinaire, à la salle du conseil municipal, sur convocation légale de Monsieur Le Maire le seize janvier deux mil vingt-six et sous sa présidence.

Date convocation
16 janvier 2026

Conseillers
En exercice : 15
Présents : 11
Procuration : 2

Votants : 13

Vote pour : 12
Vote contre : 0
Abstention : 1

Présents
Jean-François BOHANNE
Roger SOURDAINE
Robert EVEILLARD
Jean-Claude BOUCHET
Véronique LETARD
Mickaël LORAND
Élodie BRIAND
Aurélie BAUBRY-LOUVEL
Catherine BURLOT
Christophe DUVAL
Caroline BEDEL

Excusé(e)(s)
Stéfan MAIDANATZ donne procuration à Robert EVEILLARD
Marianne LAYEC donne procuration à Elodie BRIAND

Absent(e)(s)
Stéfan MAIDANATZ
Mireille MOINERIE
Marianne LAYEC
Laëtitia VAIDIE

Secrétaire séance
Véronique LETARD

THÈME : FONCIER **N°26.04**
Objet : Dossier Famille Caudron de Coquereaumont

***Vu** la délibération 24.14 du 21 mars 2024 relative aux échanges de chemins entre la famille Caudron de Coquereaumont et la commune ;*
***Vu** la délibération 25.50 du 25 septembre 2025 procédant à la désaffectation et l'aliénation de chemins ruraux ;*
***Vu** la convention de droit de passage sur sentier de randonnée en date du 03/05/2024 ;*
***Vu** le document de l'étude de Maître PATARD intitulé « Document préalable à l'échange » signé le 7/11/2024 ;*
***Vu** les plans de division référence dossier 240143 en date du 26/06/2024 modifié le 02/07/2024 ;*
***Vu** le courrier de Catherine Lacôte en date du 8 octobre 2025 ;*

Monsieur Le Maire rappelle l'origine du dossier :
La famille Caudron de Coquereaumont a autorisé la réalisation d'une voie de circulation sur le domaine privé lui appartenant, pour relier deux voies communales entre Le Bois Hamon et les Rochettes sur une distance proche de 600 mètres. En contrepartie, il a été entendu sous les mandatures municipales précédentes, la cession de chemins d'exploitation dont la commune est propriétaire.

Monsieur Le Maire présente de nouveau les chemins souhaités par la Famille Caudron de Coquereaumont.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de :

- Conserver les chemins ruraux situés au nord du bien 5 Le Haut Couaridouc ;
- De céder le chemin communal à l'est du Bois Hamon sous condition d'un passage de servitude emphytéotique aux randonneurs. Cette servitude devra être attachée à la propriété par acte notarial.
- De valider les échanges comme le plan ci-joint ;
- De prendre en charge les frais d'acte notariés ;
- D'autoriser Monsieur Le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Le Maire,
Jean-François BOHANNE

Envoyé en préfecture le 13/02/2026
Reçu en préfecture le 13/02/2026
Publié le
ID : 035-213503022-20260205-26_04-DE



Chemins désaffectés et aliénés dans la délibération 25.50
Chemins ruraux conservées au nom de la commune
Chemin rural cédée à la Famille Caudron de Coquereaumont